

Compte rendu de la séance publique du mardi 22 mars 2022 à 14 h30

Communication de notre confrère Jacques FAYETTE

La conférence sur l'avenir de l'Europe

Excusés : Pierre CRÉPEL, Jean-Marie LAFONT, Maryannick LAVIGNE LOUIS, Philippe MIKAELOFF, Philippe BLANC-BENON

Le président Georges BOULON ouvre la séance à 14 h 30.

Il a le regret d'annoncer le décès de notre confrère Daniel GERMAIN, élu à l'Académie dans la classe des Sciences en 2006. Créateur du laboratoire d'hématologie et de cytogénétique des Hospices civils de Lyon, Daniel GERMAIN fut doyen de la faculté de médecine de Grange-Blanche (1970-1975) et président de l'université Claude Bernard-Lyon 1 (1976-1981). L'assemblée observe une minute de silence à sa mémoire.

Le président annonce que la sortie annuelle de l'Académie aura lieu le jeudi 23 juin. Nous serons reçus par les membres de l'académie de Dijon, avec un beau programme académique et culturel. Il est demandé de s'inscrire rapidement auprès du secrétariat.

Jacques CHEVALLIER, secrétaire général de la classe des Sciences, donne lecture du compte-rendu de la séance du mardi 15 mars : travaux de la commission Écologie et communication de notre confrère Joseph REMILLIEUX.

Le président présente le conférencier du jour, notre confrère Jacques FAYETTE, membre titulaire émérite de la classe des Lettres. Jacques FAYETTE est agrégé de droit et professeur honoraire à l'IAE de l'université Lyon3. C'est un spécialiste des relations internationales ; il a été chargé de nombreuses missions auprès de la Commission européenne et est un connaisseur averti des institutions européennes et de leur fonctionnement.

Communication

Un résumé se trouve sur le site de l'Académie.

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe est une initiative commune des états de l'Union européenne, qui vise à consulter largement les citoyens européens pour examiner les priorités de l'Europe, les défis auxquels elle est confrontée et l'avenir du projet européen. Cette initiative répond à une préoccupation sur l'avenir de l'Europe, telle qu'exprimée par exemple par Guy VERHOFSTADT en septembre 2021 : « Faute d'une coordination suffisante, l'Europe, dans sa forme actuelle, ne survivra pas au XXI^e siècle ». La Conférence est placée sous la présidence commune des présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne.

Dans un premier temps, Jacques FAYETTE présente le fonctionnement actuel des institutions de l'UE. De sa présentation très fouillée, on peut retenir une caractéristique, qui est le poids croissant du Conseil européen, qui rassemble les chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'UE, ainsi que le président du Conseil européen et la présidente de la Commission européenne. Ce poids croissant, dont témoigne par exemple l'accroissement du nombre de réunions (les 4 réunions annuelles statutaires sont montées jusqu'à quinze pendant la crise sanitaire) doit s'interpréter comme le signe de l'évolution vers une Europe de plus en plus intergouvernementale.

Dans un second temps, Jacques FAYETTE présente l'état des opinions publiques, appréciées grâce à des sondages d'opinion (eurobaromètres) ; celles-ci sont à la fois de manière générale largement favorables à l'union européenne mais critiques quant à son fonctionnement.

Dans un troisième temps, Jacques FAYETTE présente le fonctionnement de la Conférence pour l'Union européenne. Cette vaste consultation porte sur quatre thématiques - (i) économie, justice sociale et emploi ; (ii) démocratie européenne ; (iii) changement climatique et santé ; (iv) l'UE dans le monde et migrations - et elle s'organise sur la base de plateformes numériques, de panels de citoyens, d'événements décentralisés et de séances plénières. La quatrième séance plénière se réunira les 25 et 26 mars 2022 ; elle examinera les recommandations présentées par les citoyens et à l'issue de ses débats présentera des propositions au conseil exécutif. À titre d'exemple de proposition (en l'occurrence à peu près irréalisable), on peut citer l'élection du président de l'UE au suffrage universel.

Trois facteurs sont venus interférer avec la Conférence : la crise sanitaire et le plan de relance européen, le changement de majorité en Allemagne et tout récemment, la guerre en Ukraine. Ces événements d'urgence (pour le premier et le dernier) créent une situation nouvelle, qui pourra justifier la phrase de Jean Monnet : « Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ne voient la nécessité que dans la crise ».

Jacques FAYETTE termine sa communication en rappelant les événements ayant amené à la guerre en Ukraine et en s'interrogeant sur l'avenir de l'Union européenne et sur la façon dont pourra évoluer « la fraternité européenne » célébrée par Victor Hugo au Congrès International de la Paix en 1849. Dans la situation actuelle de crise grave - et J. Fayette reprend les paroles de la première ministre de Lituanie le 22 février 2022 : « la manière dont nous allons répondre déterminera notre avenir pour les générations futures ».

Discussion académique

Le président Georges BOULON remercie le conférencier pour sa passionnante conférence, ancrée dans l'actualité et qui nous permet de mieux comprendre la complexité des institutions européennes. Il demande si finalement on peut être optimiste pour la construction européenne.

Pour Jacques FAYETTE, on devrait savoir assez rapidement ce qui va ressortir de la situation actuelle. Ce qui est certain, c'est que les Européens vont devoir changer, comme l'écrit le politologue bulgare Ivan KRASTEV « la guerre en Ukraine [est] un événement qui devrait transformer durablement l'organisation de l'Europe et du monde » (*Libération*, 20 mars 2022).

Joseph REMILLIEUX s'interroge sur les conséquences du Brexit dans les circonstances actuelles et les risques de déflagration nucléaire.

Pour Jacques FAYETTE, l'affaiblissement de l'Europe par le Brexit est moindre qu'on aurait pu le penser et c'est surtout la Grande Bretagne qui en supporte les conséquences sur le plan économique. Il rappelle que la Grande-Bretagne est liée par un accord bilatéral avec les États-Unis et ne peut utiliser la puissance nucléaire qu'avec l'accord de ceux-ci.

Claude PRUDHOMME fait part de son expérience d'historien et d'enseignant : la complexité du système européen actuel lui apparaît un frein puissant à son enseignement à l'université et encore plus dans le secondaire. Comment espérer dès lors que la construction de l'Europe puisse être enseignée et débattue sans une simplification du système ?

Jacques FAYETTE en convient mais rappelle qu'un gros effort de documentation et de formation a été fait à destination des enseignants, notamment par le biais des Maisons de l'Europe, qui existent dans la plupart des villes françaises.

Pour Michel LAGARDE, la diversité des langues culturelles en Europe constitue à l'évidence une grande difficulté. Ne faudrait-il pas proposer, comme cela a été fait pour la monnaie avec l'euro, une langue véhiculaire commune, qui ne soit pas l'anglais ? Qu'en est-il de l'esperanto ?

Jacques FAYETTE ne mésestime pas la difficulté : l'Europe reconnaît 24 langues et les parlementaires peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle, ce qui oblige à des opérations de traduction complexes.

Mais il est incontestable que la langue qui domine, c'est l'anglais et les travaux des commissions se font en anglais.

Jean-Philippe PASSOT interroge le conférencier sur l'influence des lobbyistes et des cabinets conseils dans les instances européennes.

Jacques FAYETTE confirme qu'il y a énormément de sociétés privées à Bruxelles qui essaient de peser sur les projets, mais il souligne qu'il est aussi nécessaire de passer par des sociétés conseils pour recourir à des spécialistes extérieurs dans le travail de préparation des dossiers.

En tant que médecin, Gilbert KIRKORIAN regrette les difficultés à construire une politique commune de santé et se demande s'il existe même une volonté de le faire.

Jacques FAYETTE répond qu'actuellement d'énormes efforts sont mis sur la recherche médicale et la mise en commun de ressources, selon un principe de subsidiarité.

Laurent THIROUIN illustre la difficulté de la prise de décision commune par l'incapacité des états européens à se mettre d'accord sur la question, certes mineure, de l'heure d'été/heure d'hiver. Alors qu'il y avait eu une consultation des citoyens de l'UE par vote électronique, qui avait permis de dégager une position majoritaire, au bout du compte rien n'a été fait.

Pour Jacques FAYETTE, une telle décision relève des États.

Cela n'incite pas à donner son avis, réplique Laurent THIROUIN.

Nathalie FOURNIER souligne qu'on peut mettre au crédit de l'Europe la politique commune en matière de vaccins contre le Covid.

C'est incontestable, confirme Jacques FAYETTE.

Le président remercie une nouvelle fois notre confrère de sa passionnante conférence, qui est vivement applaudie.

La séance est levée à 16 heures.

Nathalie FOURNIER
Laurent THIROUIN